



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL
Département des finances et de la santé

Service de la santé publique

A l'attention des médecins de la SNM

Concerne : vaccination à domicile de vos patients dans l'impossibilité de se déplacer.

Le service de la santé publique, en collaboration avec Nomad, proposera courant avril un nouveau service permettant d'aller vacciner certains patients à domicile.

Ce service a pour objectif de permettre aux personnes à mobilité extrêmement réduite d'accéder à la vaccination contre le coronavirus.

Il va de soi que cette activité demande un investissement conséquent en ressources humaines, en logistique et en temps. C'est un fonctionnement bien moins efficient qu'un centre de vaccination. Nous vous demandons dès lors de bien « sélectionner » vos patients avant de nous les annoncer. Les patients capables de se déplacer, même s'ils doivent faire appel à un système de transport ou de la famille, doivent se rendre dans un centre de vaccination.

Pour préparer cette nouvelle activité nous vous remercions donc de nous transmettre le fichier Excel joint avec les informations administratives relatives aux personnes à vacciner à domicile.

Ces documents sont à envoyer à Vaccination@ne.ch en mentionnant dans le titre « vaccination de patients à domicile ».

Certains médecins nous avaient déjà indiqué des patients relevant de cette catégorie. Nous avons collecté ces informations préexistantes.

Les personnes partageant le domicile du patient en question pourront possiblement bénéficier de la vaccination dans le même temps de visite. Ceci sous réserve : de faire partie du public cible au moment où celle-ci est planifiée, de s'être annoncées lors de la prise de rendez-vous par Nomad, de ne pas être déjà prévu dans un centre de vaccination et bien entendu d'un approvisionnement en vaccins suffisant.

En vous remerciant de votre attention et votre participation à l'effort de lutte contre la pandémie, nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

Cécile Bassi

Médecin en santé publique, bureau du médecin cantonal